

AR Prefecture

047-200068930-20250217-2025A13DTE-DE
Reçu le 18/02/2025
Publié le 18/02/2025

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

34 avenue de l'Usine - BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

**Extrait du Registre des
Délibérations**

**Conseil Communautaire,
Séance du : 13 février 2025**

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le 13 février à 18h00,
le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le
07 février 2025, s'est réuni en séance publique ordinaire à la
salle du Conseil de Fumel Vallée du Lot, à Fumel, sous la
Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président.

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

ALLEMAND Pierre, AMBROISE Philippe, ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BELLEAU Marie-Hélène, BIHOUE Yann, BILLOUX Bruno, BORIE Daniel, BOUCHER RÉZÉ Séverine, BOUQUET Thierry, BREL Chantal, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, CONGÉ Marie-Yvonne, COSTES Jean-Louis, COSTES Marie, DELPY Jean-Luc, GARGOWITSCH Sophie, GRASSET Éric, GUÉRIN Gilbert, JURQUET Bernard, LABROUE Cédric, LAFON Nadine, LAFOZ Michèle, LARIVIÈRE Yvette, LE CORRE José, LE MANACH Jean-Louis, LESTIEU Daniel, MUCHA Jean-Luc, PINSOLLES Sophie, POUCHOU Marie-Thérèse, SCHMITZ Jean-Marc, SÉGALA Jean-François, SOTTORIVA Olivier, STARCK Josiane, TALET Marie-Lou, THÉLIOL Jean-Jacques, TORO Viviane, VIDAL Aline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :

Mesdames, Messieurs :

ALBASI Maxime, GRIFFEILLE Martine, PICCOLI Jacques, VIGNEAU Céline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :

Néant

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :

Monsieur **BROUILLET Jean-Jacques** procuration à Madame **LAFOZ Michèle**,
Monsieur **MOULY Jean-Pierre** procuration à Madame **BREL Chantal**,
Monsieur **PAILLAS Lionel** procuration à Monsieur **LABROUE Cédric**,
Monsieur **QUEYREL Jean-Marie** procuration à Madame **BELLEAU Marie-Hélène**,
Madame **SICOT Maryse** procuration à Madame **TALET Marie-Lou**,
Madame **STREIFF Céline** procuration à Monsieur **SOTTORIVA Olivier**.

**Secrétaire de Séance :
GARGOWITSCH Sophie**

**Conseillers en exercice : 50
Présents (titulaires et suppléants) : 40
Pouvoir(s) : 6
Votants : 46**

**N°2025A13DTE : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LE LANCEMENT
D'UNE ÉTUDE DE STRUCTURATION DE L'ENSEMBLE DES OT DE FUMEL-VALLÉE DU LOT,
VILLENEUVE-VALLÉE DU LOT ET LOT-ET-TOLZAC**

Monsieur Didier CAMINADE, Président, rappelle que dans le cadre de ses statuts, la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot s'est dotée de la compétence en matière de développement touristique, qu'elle a confié à l'Office de Tourisme Fumel-Vallée du Lot, conformément aux dispositions en vigueur.

AR Prefecture

047-200068930-20250217-2025A13DTE-DE
Reçu le 18/02/2025
Publié le 18/02/2025

Le territoire de la Vallée du Lot regroupe plusieurs Offices de Tourisme dont ceux de Fumel-Vallée du Lot, Villeneuve-Vallée du Lot et Lot-et-Tolzac. Ces structures ont mis en œuvre une démarche de coopération sur des projets communs : carte commune des sites touristiques, vidéo promotionnelle du territoire,

Aujourd'hui, une opportunité et une démarche volontaire de porter une politique touristique commune existent. Dans ce cadre, une étude sur la structuration des trois offices de tourisme constitue un enjeu majeur pour le développement de nos territoires, l'accompagnement des acteurs locaux et la valorisation du potentiel touristique de la destination.

À cette fin, il est proposé de favoriser la création d'un groupement de commande regroupant les 3 Établissements Publics de Coopération Intercommunale en vue de lancer une consultation pour la réalisation de cette étude coordonnée par la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois (CAGV).

Un cahier des charges sera ainsi rédigé conjointement par les trois entités afin de lancer la procédure adéquate pour sélectionner le cabinet d'études. Une commission d'Appel d'Offres AD HOC regroupant des représentants de chaque EPCI sera chargée du choix du lauréat.

Il convient de désigner deux représentants titulaires et deux représentants suppléants pour siéger au sein de la commission d'Appel d'Offres spécifique. Ainsi, cette dernière sera composée par deux élus de chaque entité du groupement.

La commission peut décider d'être assistée par un ou plusieurs technicien(s) des entités membres du groupement, qui auront uniquement un rôle consultatif.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2113-6 et L.2213-7 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot ;

Vu le projet de convention constitutive du groupement annexé à la présente délibération ;

Considérant qu'une convention doit être signée entre les trois EPCI concernés : la CAGV, la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot et la Communauté de Communes Lot-et-Tolzac, les conditions de ce groupement seront matérialisées au sein d'une convention tripartite ;

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
le Conseil Communautaire**

1°) – Autorise la constitution d'un groupement de commande entre les trois EPCI, à savoir la CAGV, la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot et la Communauté de Communes Lot-et-Tolzac, en vue de la passation d'un marché public pour la réalisation d'une étude de structuration des 3 Offices de Tourisme ;

2°) – Confie le rôle de coordonnateur du groupement à la CAGV, chargée en particulier de la gestion administrative du marché et de la formulation des demandes de subvention pour le co-financement de l'étude ;

3°) – Autorise Monsieur le Président ou son représentant à notifier cette délibération aux présidents des deux autres EPCI concernés ;

AR Prefecture

047-200068930-20250217-2025A13DTE-DE
Reçu le 18/02/2025
Publié le 18/02/2025

4°) – Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement ainsi que tous documents nécessaires dans le cadre de la réalisation de cette action ;

5°) – Désigne, pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres spécifique du groupement de commande pour représenter Fumel Vallée du Lot, les membres suivants :

Membres titulaires :	Membres suppléants
Madame LAFOZ Michèle	Monsieur CALMEL Jean-Pierre
Madame BELLEAU Marie-Hélène	Monsieur BALSAC Didier

6°) – Précise que les crédits afférents seront inscrits au Budget Principal 2025 ;

7°) – Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 13 février 2025

La Secrétaire de séance,



Sophie GARGOWITSCH

Le Président,



Didier CAMINADE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Certifié exécutoire le : 18 février 2025

Reçu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 18 février 2025
